

Lundi 22 février 2016 à 18h

PRESENTS : Mesdames BAXTER, DELVORDRE, MOLLIS, REVEL, TAVERA. Messieurs GARREC, BARDOC, BOTTANI, DARBELET, DELVORDRE, GALZY, PALAY, PERRIER

ABSENTES EXCUSEES: Madame Marie BATENS

ABSENTS excusés ayant donné procuration: Madame Céline BEURNE ayant donné procuration à Madame Marie-Laure MOLLIS

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La séance est ouverte à 18h.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : mise à disposition d'un GPS par la CCPG. Il propose ensuite de commencer en faisant un point sur le PLU et la CCPG.

Monsieur le Maire fait voter la désignation du secrétaire de séance et propose Madame BAXTER.

Vote : unanimité

Monsieur le Maire demande l'approbation des procès-verbaux des deux dernières séances et précise la modification apporté à celui de septembre.

Point PLU

Initié en mai 2008 par la précédente mandature et approuvé par le conseil municipal le 11 mars 2014, 2 semaines avant les dernières élections municipales, le PLU (Plan local d'urbanisme) vient d'être annulé par décision du tribunal administratif de Nîmes. En effet, plusieurs recours avaient été déposés (11 en tout) par des administrés et ceux-ci avaient soulevé plusieurs irrégularités. La commune a déjà eu 6 décisions du TA dont 4 défavorables et 2 rejetées.

Le tribunal administratif a rendu sa décision et a annulé le PLU en sa totalité pour plusieurs éléments :

- La délibération du 27/05/2008 prescrivant la révision du POS aurait dû être notifiée à la région, à la chambre de commerce et d'industrie, à la chambre des métiers et à la chambre d'Agriculture. L'affichage de celle-ci en mairie aurait également dû être publié dans un journal local. Aucun justificatif probant n'a été retrouvé pour infirmer ces faits.
- L'arrêt du projet, par délibération du 02/07/2013 n'a pas été suivi d'une concertation suffisante. Une réunion publique aurait dû être organisée ultérieurement pour présenter le projet tel qu'arrêté par le conseil municipal or celle-ci a eu lieu la veille, le 01/07/2013. De plus, un registre d'observations ouvert au public aurait dû être mis en place avant cette délibération or aucune trace n'en a été trouvée.
- Pour une des parcelles, le classement en terrains cultivés inconstructibles à protéger est totalement infondé puisque celle-ci n'a jamais fait l'objet d'aucune culture.

4 des recours ont été gagné par les requérants pour un ou plusieurs de ces motifs, sachant qu'un seul d'entre eux suffit à annuler la délibération du 11/03/2014 entérinant le PLU et par conséquent à annuler le PLU lui-même. La commune de Collias doit également 3.600 € de dommages et intérêts pour couvrir les frais de 3 des requérants.

Cette annulation a pour effet de remettre en vigueur le POS (Plan d'occupation des sols), qui conserve sa validité jusqu'à la validation d'un nouveau PLU. Les conséquences sont graves car cela modifie ou remet en cause de nombreux projets, autant pour la commune que pour les administrés notamment car des terrains constructibles avec le PLU ne le sont plus avec le POS. Le projet de création de cantine scolaire, par exemple, ne peut plus se faire. Pour refaire le PLU, les délais sont d'environ 4 ans et il faudra à nouveau dépenser entre 30 et 50 000 €, la réglementation actuelle pour l'adoption d'un PLU imposant la prise en compte de nouveaux éléments de la loi ALUR et du Grenelle de l'environnement, argent et temps qui auraient pu être dépensés pour des projets bien plus bénéfiques à la collectivité.

Monsieur le Maire explique que chaque décision de TA annulant le PLU est déjà productrice d'effet et qu'ils suivent ce que l'avocat conseille. Il signifie aussi au conseil municipal qu'ils vont donc se lancer dans l'élaboration d'un nouveau PLU en se faisant notamment accompagner et aider par la CAUE.

CCPG

Monsieur le Maire explique qu'il a avec la fermeture de la centrale EDF d'Aramon une dette annuelle de 4 millions d'euros à la CCPG (via le FNGIR). Monsieur le Maire explique que le préfet lui n'est pas contre le maintien de la CCPG mais serait favorable à la fusion de la CCPG et de la CCPU.

Monsieur le Maire explique le système de FNGIR et de la péréquation entre communauté de communes « riches » et « pauvres ». La première action de la CCPG a été d'essayer de faire recalculer le FNGIR. Sur le point fiscal cela aurait comme conséquence une politique d'austérité avec une augmentation de 11 points des impôts et rogner un peu partout les aides aux communes de la CCPG comme par exemple la participation

aux rythmes scolaires... Autre solution, basculer sur une autre communauté de communes mais cela doit se réfléchir en voyant les compétences prises en comptes et le devenir de la dette du FNGIR car si on part de la CCPG, cela reviendrait à partir avec une dette annuelle de 290 000€. La commune de Vers a voté à la majorité le rattachement à la CCPU ainsi qu'Argilliers. L'action de Vers si elle se concrétise va priver Collias de lien géographique avec la CCPG. Toutefois, il faut savoir que les votes de Vers et Argilliers n'ont pas encore été validés par la CDCL. Une autre question se pose la CCPG pourra-t-elle continuer à exister sans certaines communes...

Par ailleurs, il tient à préciser que la fiscalité va dans tous les cas augmenter si on reste CCPG cela conduira à une augmentation de 11 points et si on fusionne vers la CCPU ou la comme d'agglomération de Nîmes leur fiscalité est également plus élevée que la nôtre actuellement. Madame Mollis précise qu'à la différence de Vers, ils souhaitent que la population soit consultée.

Comptes administratifs et de gestion du budget principal 2015 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la Commune :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	844 702,87 €	924 116,27 €	1 768 819,14 €
Dépenses	561 982,46 €	788 180,13 €	1 350 162,59 €
Déficit			
Excédent	282 720,41 €	135 936,14 €	418 656,55 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2014)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	-265 598,08 €	0,00 €	282 720,41 €	17 122,33 €
Fonctionnement	247 577,86 €	247 577,86 €	135 936,14 €	135 936,14 €
Total	-18 020,22 €	247 577,86 €	418 656,55 €	153 058,47 €

Vote : **unanimité**

Affectation du résultat du budget de la commune :

Monsieur le Maire explique le principe de l'affectation du résultat et propose de laisser l'excédent de fonctionnement sur le fonctionnement.

Vote : **unanimité**

Comptes administratifs et de gestion du budget eau et assainissement 2015 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif pour le service eau et assainissement :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	60 160,00 €	293 061,85 €	353 221,85 €
Dépenses	103 363,72 €	272 251,77 €	375 615,49 €
Excédent		20 810,08 €	
Déficit	43 203,72 €		22 393,64 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2014)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	141 641,44 €	0,00 €	-43 203,72 €	98 437,72 €
Fonctionnement	90 870,02 €	0,00 €	20 810,08 €	111 680,10 €
Total	232 511,46 €	0,00 €	-22 393,64 €	210 117,82 €

Monsieur le Maire explique qu'il y a de forts investissements à faire.

Vote : **unanimité**

Affectation du résultat du budget eau et assainissement 2015 :

Monsieur le Maire propose de laisser l'excédent de fonctionnement sur le fonctionnement.

Monsieur le Maire fait procéder au vote : **unanimité**

Comptes administratifs et de gestion du budget lotissement campchestève 2015 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 pour le lotissement « Campchestève » :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	128 000,00 €	128 245,00 €	256 245,00 €
Dépenses	245,00 €	128 245,00 €	128 490,00 €
Excédent	127 755,00 €	0,00 €	127 755,00 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2014)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	- 868 515,70 €	0,00 €	127 755,00 €	-740 760,70 €
Fonctionnement	1 010 418,60 €	0,00 €	0,00 €	1 010 418,60 €
Total	141 902,90 €	0,00 €	127 755,00€	269 657,90 €

Monsieur le Maire explique que le dernier terrain est sous compromis et si tout va bien, le budget devrait être clôturé en cours d'année si la vente se fait. Il souligne au passage que la vente du dernier terrain est subordonnée à l'obtention du permis de construire et qu'avec l'annulation du PLU et le retour au POS cela est plus compliqué.

Vote : **unanimité**

Affectation du résultat du budget du lotissement 2015 :

Monsieur le Maire propose de laisser l'excédent de fonctionnement sur le fonctionnement.

Monsieur le Maire fait procéder au vote : **unanimité**

Accord cadre STEP – demande de subvention

Il s'agit de faire les demandes de subventions à l'agence de l'eau et au Conseil Départemental. Les élus ont été visiter 2 stations d'épuration pour voir quel serait le choix optimal de fonctionnement.

Vote : **unanimité**

Convention CAUE

Le CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, est une association à but non lucratif, pour assurer, au titre de ses missions de service public, la promotion de la qualité du cadre de vie, en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Il est à ce titre à la disposition des collectivités territoriales adhérentes qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

La CAUE va assurer une mission d'accompagnement pour le réaménagement de quatre espaces publics prioritaires :

- la première tranche de la RD3, du pont du Gardon jusqu'à la rue de la Paille
- la place du Marché
- la parcelle communale de la maison Gaillard
- le jardin de la mairie avec le parking et l'allée du cimetière

L'adhésion est de 200€ par an et ensuite pour l'accompagnement pour les projets, environ 1000€.

Vote : **unanimité**

Mandat AMO Segard

Il s'agit d'autoriser La SEGARD à trouver les divers prestataires pour le projet de l'école en faisant dans un premier temps des estimations puis en lançant des appels d'offres et négocier avec les prestataires pour le compte de la Mairie.

Vote : **3 contre**

Affouage 2016-2017

Il s'agit de prendre la délibération annuelle concernant l'affouage et précise que cette année il y a un changement : la caution est mise à 200€ au lieu de 80€ pour que les gens respectent leur coupe.

Vote : **unanimité**

Demande de subvention SMEG – extension EP chemin du Passadou

Ce passage est sans éclairage alors qu'il y a beaucoup de passage des enfants le matin, des habitants des quartiers à proximité... Il est donc nécessaire qu'il soit correctement éclairé. De plus, la commune envisage de continuer la mise aux normes de l'éclairage public.

Vote : **unanimité**

Groupement de commande – profils de baignade

La commune a l'obligation légale d'élaborer des profils de baignade pour les lieux déclarés de Tinières et Ron de Fabre.

Les communes de Remoulins, Vers Pont du Gard, Collias et Fournès sont concernées par des sites de baignades. Monsieur le Maire présente la proposition de groupement de commande dont Remoulins portera le projet en tant que maître d'ouvrage de l'étude et de la recherche de subventions.

C'est pour cette raison que chaque Commune doit délibérer pour autoriser la Commune de Remoulins à lancer les demandes de financements et l'étude qui doit être lancée au mieux pour juin 2016.

Coût estimé à 4000€ environ par profil subventionné à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau et à 15 % par le Conseil Départemental, soit environ 3000€ pour les deux.

Vote : **unanimité**

PAPPH « Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles »

A l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, l'état des lieux de l'Agence de l'eau fait apparaître que 35% des masses d'eau superficielles et 12% des masses d'eau souterraines présentent une contamination par les pesticides. Près de 50% du territoire régional est classé comme prioritaire concernant la pollution par les pesticides. 177 substances différentes ont été retrouvées dans les eaux de surfaces et 43 dans les eaux souterraines. En Languedoc Roussillon, il s'agit majoritairement d'herbicides. Il est donc urgent et important d'agir, d'où la mise en place de ce PAPPH.

Le plan d'action du PAPPH pour un montant de 31 450 € HT (comprenant aussi de la formation pour le personnel communal) est subventionné par le Conseil Départemental pour 6290€ HT et par l'Agence de l'eau pour 18 870€ HT.

Vote : **2 contre et 1 abstention**

IAT « Indemnité d'Administration et de Technicité »

Madame Mollis explique qu'il s'agit de mettre à jour le système indemnitaire du personnel communal.

Vote : **unanimité**

Suppression postes

Compte tenu de la mutation d'un agent depuis le 01/01/2016 qui était jusqu'alors en congés de disponibilité de droit à suivre son conjoint, il convient de supprimer ce poste devenu vacant et ne répondant plus à un besoin de service. En effet, pour permettre la continuité du service où l'agent était affecté avant sa disponibilité, une création de poste a déjà été faite.

Par ailleurs, compte tenu de la titularisation d'un agent sur le grade de rédacteur, il convient également de supprimer le poste précédemment occupé par l'agent.

Vote : **unanimité**

CAE

Les différents CAE dans la commune pour 2016-2017 :

- Un CAE recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique territorial polyvalent cantine à raison de 20 heures par semaine, au lieu de 28 heures précédemment.
- Un autre CAE renouvelé au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique territorial polyvalent entretiens des locaux « enfance » à raison de 20 heures par semaine.
- Un autre CAE renouvelé au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique territorial « service enfance » à raison de 20 heures par semaine.
- Un CAE recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique territorial polyvalent « service technique » à raison de 20 heures par semaine.

A noter également pour le remplacement de Madame Coeffard, Mademoiselle Vanessa Carrasco colliassoise a été recruté en CDD pour 5 mois.

Autre information importante : une classe va fermer à la rentrée, car il y a plus de départs que de petits qui arrivent.

Vote : **unanimité**

Télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité

Il s'agit de la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture. Pour cela, il s'agit de prendre une délibération pour :

- décider de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- autoriser le maire à signer le contrat avec un prestataire de service de certificat électronique.
- autoriser le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Gard, représentant l'Etat à cet effet ;

Vote : **unanimité**

Procédure loi Bachelot

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une acquisition amiable demandée par les services de la Préfecture par sur les fonds ouverts par la « Loi Bachelot », en tenant compte des indemnisations par les compagnies d'assurances, des travaux éventuellement réalisés par les sinistrés et des évaluations faites par le service France Domaine.

Il s'agit là de prendre une délibération pour autoriser la commune :

- à procéder à l'acquisition amiable de la propriété de Mesdames HERNANDEZ et CHAZALET dont le dossier est éligible et qui l'ont accepté,
- à signer toutes les pièces nécessaires au règlement de ce dossier,
- à solliciter les subventions nécessaires,
- à procéder, dès prise de possession du bien considéré, à la démolition de celui-ci,
- à rendre le terrain acquis inconstructible dans les conditions fixées par la loi.

Vote : **unanimité**

Adhésion nouveau membre SMD

Il s'agit d'approuver l'adhésion de la commune de Bagnols sur Cèze faite au syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieu aquatiques du Gard.

Vote : **unanimité**

Modification des statuts du SIVU Massif du Gardon

Il s'agit d'une mise à jour des statuts du SIVU demandée par le Préfet. (Ce SIVU gère les DFCI)

Vote : **unanimité**

Modification statuts CCPG

Ancienne rédaction :

- > Diagnostic en vue de la mise en réseau des bibliothèques [...]

Nouvelle rédaction :

- > **Diagnostic et mise en œuvre de la mise en réseau** des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pont du Gard, notamment en liaison avec les politiques du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Vote : **unanimité**

Convention de mise à disposition d'un GPS :

Il s'agit d'une mise à disposition d'un GPS de la CCPG pour mettre à jour le plan du cimetière et pouvoir le gérer par informatique. Parallèlement, la mairie est en train de voir comment récupérer les tombes abandonnées.

Vote : **unanimité**

Questions diverses/ Informations

Point RH : Concernant les ponts offerts, Madame Mollis propose d'en offrir 3 cette année.

Point archives communales :

Pour information, Monsieur le Maire fait une petite parenthèse pour expliquer, qu'après recherches, le seuil sur le Gardon appartient bien à la commune de Collias.

Les archives ont besoin d'être réorganisées. Elles vont être déplacées dans le local contre l'ancienne mairie. La gestion de ces archives est fortement réglementée, d'où la volonté de l'équipe de les réorganiser. Un archiviste va également être pris pour cette réorganisation, le coût de son travail est estimé à 2000€.

À noter : des vestiaires pour les employés du service technique ont également été achetés et placés.

Voirie :

Les travaux suite aux inondations devraient reprendre très prochainement.

Point travaux chemin de la paille – Rue de la Brèche :

L'enfouissement des réseaux suit son cours. Il y a des problèmes de fuites notamment dû à des plans inexacts des réseaux.

Commerces ambulants village

La présence de commerces sur la place du marché a, l'été dernier, occasionné des troubles à l'ordre public qui ont nécessité l'intervention des gendarmes. Le camion pizza est le seul commerce à ne pas avoir signé sa convention. Ses gérants contestent la superficie retenue depuis plusieurs années ainsi que le tarif payé depuis plusieurs années et refusent de payer l'entièreté du loyer malgré les injonctions du trésorier. De plus, ils attaquent la commune devant le tribunal administratif. Dans ces conditions, la demande de renouvellement de la convention a été refusée par la majorité des conseillers de la majorité municipale.

Affermage :

L'affermage prendra fin en décembre 2016, pour envisager un nouvel affermage, l'équipe se fait conseiller par M Fonda. DSP ou prestation de service qui irait un peu plus loin (relève des compteurs, télé-relève, facturation...) ? La télé-relève serait un gain de temps pour la commune mais aussi un point positif pour les administrés car ils pourraient être tenus plus rapidement au courant en cas de fuite par exemple.

La municipalité souhaite rester en régie mais jusqu'à :

2017 pour l'assainissement après la loi prévoit le transfert de la compétence à l'intercommunalité.

2020 pour l'eau potable après la loi prévoit le transfert de la compétence à l'intercommunalité.

Question du public :

Compte tenu des difficultés soulevées par l'annulation du PLU, Madame Goudet se demande si la STEP pourra se faire ? Réponse : oui car zonage analogue

Et au niveau de l'école, est-ce que cela va remettre en cause le projet? Réponse : Le problème sera pour la cantine au Passadou mais aucun problème pour l'aménagement de l'école.

La séance est levée à 20h35.